

RÈGLEMENT DU CONCOURS POETIKA 2026

Site : www.poetika17.com - Courriel : concourspoetika@gmail.com

Article 1 - Préambule

Le concours est ouvert aux auteur(e)s francophones majeur(e)s, **du 15 février au 31 mai 2026** (cachet de la poste faisant foi). Thème et forme libres. De par leur fonction, les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours.

Article 2 - Présentation des textes

Chaque concurrent enverra **un ou deux textes n'excédant pas 32 vers ou lignes** (police Arial 12, interligne simple, texte non centré en langue française, avec un titre – un texte par page). Les textes courts ne sont pas autorisés car leur forme poétique ne permet pas une notation cohérente de l'œuvre (minimum : 14 vers ou 14 lignes pour chaque texte). Aucun texte sous forme manuscrite n'est admis. Aucun signe distinctif ne doit figurer sur la page sous peine de refus. Les auteurs sont notés de façon anonyme.

Article 3 - Montant des droits d'inscription - Paiement

Le montant des droits d'inscription est de 15 euros. Le paiement sera effectué soit par chèque à l'ordre de TALAZAC, ou par virement bancaire : IBAN FR76 1333 5004 0104 9452 8218 702. Pour les candidats étrangers : virement bancaire international, pas de mandat.

Article 4 - Modalités d'envoi

Chaque candidat glissera dans une grande enveloppe (courrier non recommandé), les documents suivants :

- Son (ou ses) poème(s),
- Une deuxième enveloppe cachetée avec à l'intérieur le bulletin d'inscription dûment complété et signé (à télécharger sur le site). Ne mentionner sur cette enveloppe close que le titre des poèmes et la mention « Virement » si vous optez pour le virement bancaire, ou bien « Chèque » et dans ce cas ajouter votre chèque dans cette enveloppe.

Le tout à faire parvenir à : Concours POETIKA 6 rue des Oiseaux 17600 MÉDIS.

Article 5 - Œuvre poétique

L'auteur s'engage sur l'honneur à présenter une œuvre originale, non primée dans un autre concours, ni réalisée à l'aide de l'IA (Intelligence Artificielle). Le jury décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette clause et si la fraude est avérée, le candidat se verra immédiatement exclu du concours. Les poèmes non classés au Palmarès mais remarqués par le jury seront mis en ligne sur le site. Les meilleurs poèmes feront éventuellement l'objet d'un recueil collectif, sans que les poètes puissent s'y opposer ni réclamer des droits d'auteur qui leur restent acquis. Les poèmes ne sont pas restitués à leurs auteurs. Tout lauréat ayant remporté un prix ne peut pas se présenter pendant deux années de suite au concours.

Article 6 - Récompenses

Le palmarès sera envoyé à chaque candidat par courriel.

Cinq prix au total sont en jeu : 1er, 2e, 3e Prix, Prix Spécial du Jury et Mention Honorable.

Premier Prix : 100 € Deuxième Prix : 80 € Troisième Prix : 50 €

Chaque lauréat recevra également un diplôme, un ou plusieurs recueils de poésie et/ou livrets photographiques.

Chaque texte primé sera publié sur le site.

Article 7 - Litige

En cas de litige, la décision du jury est sans appel. La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les membres du jury se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler en cas de force majeure. Tout dossier ne comportant pas l'intégralité des documents demandés ne sera pas retenu.